

**DECRET N° 2006-072 DU 02 MARS 2006**

Autorisant Madame Lustrie Carolle Mahoussi  
AKOTY épouse GERKEN à renoncer à la  
nationalité béninoise.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2006-031 du 27 janvier 2006 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-131 du 17 mars 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** le décret n° 2004-094 du 24 février 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;
- Vu** la requête de Madame Lustrie Carolle Mahoussi AKOTY épouse GERKEN et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 février 2006 ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Lustrie Carolle Mahoussi AKOTY épouse GERKEN, de nationalité béninoise, née le 11 octobre 1977 à Cotonou (BENIN), fille de Vincent AKOTY et de Laure AMOUSSOU, est autorisée à renoncer à la nationalité béninoise.

**Article 2** : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par la nommée Lustrie Carolle Mahoussi AKOTY épouse GERKEN, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressée.

**Article 3** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 mars 2006

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

**Mathieu KEREKOU.**

Le Ministre des Affaires Etrangères  
et de l'Intégration Africaine,

**Frédéric DOHOU.-**  
Ministre intérimaire

Le Garde des Sceaux, Ministre  
de la Justice, de la Législation et  
des Droits de l'Homme,

**Dorothé C. SOSSA.-**

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MJLDH 4 MAEIA 4 AUTRES  
MINISTERES 19 AMBASSADE BENIN/Allemagne 2 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI  
5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3  
UNIPAR-FDSP 02 INTERRESEE 01 JO 1.